



PAR COURRIEL  
[REDACTED]

Montréal, le 16 décembre 2022

[REDACTED]

**Objet : Demande d'accès aux documents**  
**N/Réf. : 0801-01-2022-2023-692**

---

Madame,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande d'accès reçue le 12 décembre, laquelle vise à obtenir du Tribunal administratif du Québec les statistiques des dernières années (2018-2022) concernant les personnes qui se représentent seules au TAQ, particulièrement à la Section des affaires sociales.

Après analyse de votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que les informations demandées peuvent vous être communiquées. Vous trouverez donc ci-joint un tableau avec le pourcentage des dossiers actifs dont les requérants sont non représentés pour l'ensemble des dossiers au TAQ ainsi que pour la Section des affaires sociales excluant les dossiers qui relèvent de la Division de la santé mentale. Cette division comporte les dossiers de la Commission d'examen des troubles mentaux et les recours introduits en vertu de la *Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui*.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

**ORIGINAL SIGNÉ**

**Julie Baril**

Directrice des affaires juridiques  
Responsable de l'accès aux documents des organismes publics  
et de la protection des renseignements personnels

p. j. Tableau